

Règlement sportif 2021-2022

Ce règlement sportif a pour but d'harmoniser la pratique de l'escrime sur le département et d'informer les clubs des règles de fonctionnement du CDE91.

La participation aux actions ou compétitions mises en place par le CDE91 entraîne automatiquement l'acceptation de ce règlement.

La pratique du sabre étant laissée à la gestion de la Ligue Ile de France Ouest (sauf championnat de l'Essonne), ce règlement concerne donc les épreuves fleuret et épée.

1- COMPETITIONS DEPARTEMENTALES

1A- Epreuves de jeunes au fleuret

Le calendrier départemental des compétitions compte au total 7 épreuves jeunes (3 entraînements des jeunes et 4 challenges références), auxquelles se rajoutent les championnats départementaux individuels et par équipe. Les **EDJ** sont ouverts à tout licencié FFE essonnien dans la catégorie M9, M11, M13 et M15.

Les tireurs M13 et M15 hommes classés dans les 32 du classement de ligue, et les tireuses M13 et M15 filles dans les 16 ne peuvent pas participer aux EDJ.

Les **CR** sont ouverts à tout licencié FFE dans la catégorie M9, M11 et M13.

1B- Epreuves à l'épée

Le calendrier départemental des compétitions compte au total 4 challenges références, auxquels se rajoutent les championnats départementaux individuels et par équipe.

Les **CR** sont ouverts à tout licencié FFE, de la catégorie M11 à vétéran.

1C – Championnats départementaux

Les **championnats départementaux** sont ouverts à tout licencié FFE essonnien.

Toutes les épreuves se font au fleuret ou à l'épée électrique (cf taille de lame ci-après).

Le déroulement des épreuves de sabre sera statué par le directoire technique le jour même, en fonction de l'effectif.

1D – Attention !

- Une licence dirigeant ne donne pas droit à la participation aux compétitions.
- Le CDE91 utilise l'extranet pour toutes ses épreuves
- Le protocole et la réglementation en vigueur concernant la crise Covid sera appliquée
- Les challenges non références n'apparaissent pas dans le calendrier, mais le CDE91 se charge de communiquer l'information sur demande des clubs organisateurs s'ils le souhaitent.
- Pour les surclassements, se référer au règlement fédéral.

2- ORGANISATION DES EPREUVES DEPARTEMENTALES

L'organisation par un club est soumise à l'acceptation des conditions fixées dans les cahiers des charges des épreuves concernées. Ces derniers sont disponibles sur le site internet du CDE91.



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DE L'ESSONNE

3- REGLEMENT DES EPREUVES DEPARTEMENTALES

Les EDJ

8 tireurs seront répartis en 2 poulettes de 4 où ils effectueront des matchs courts. A l'issue des poulettes, un tableau de 8 avec tirage de toutes les places sera effectué avec des matchs longs. Les groupes de 8 seront composés par niveau, dans l'ordre du classement départemental actualisé. Le CDE91 se laisse néanmoins le droit de modifier la formule si les effectifs ne permettent pas une bonne gestion de la compétition. **Toutes les compétitions se feront à l'électrique**

Les CR

Les tireurs seront répartis en poule de 5 ou 6 pour des matchs courts et effectueront un tableau d'élimination direct sans repêchage en matchs longs. Les organisateurs veilleront néanmoins à modifier la formule si les effectifs ne permettent pas une bonne gestion de la compétition. Toutes les compétitions se feront à l'électrique.

Championnats départementaux

Un règlement spécifique aux épreuves sera envoyé aux clubs en cours d'année.

INSCRIPTIONS

Toutes les inscriptions aux épreuves départementales se feront via l'extranet de la FFE. Elles devront être réalisées :

→ Avant le vendredi 12h00 précédant une épreuve ayant lieu le samedi après-midi et le dimanche

Les droits d'inscriptions sont fixés à 7€ pour les EDJ et 8€ pour les championnats départementaux individuels, 16€ pour les équipes de 2, et 24€ pour les équipes 3 lors des championnats. Toute inscription effectuée hors délai devra être obligatoirement validée par l'ATD par mail, et sera doublée financièrement. Le règlement des inscriptions se fera sur le lieu de l'épreuve. **Les épreuves en autoarbitrage pourront, après acceptation du bureau, bénéficier d'un tarif particulier d'inscription.**

Les CR étant laissés à la libre organisation des clubs, les tarifs sont libres mais devront rester cohérents avec la politique départementale.

OBLIGATIONS D'ARBITRAGE

Pour les EDJ, le CDE91 se charge de convoquer les arbitres, donc aucune obligation pour les clubs.

En revanche, pour les CR et le championnat, la règle fédérale sera appliquée.

Un « prêt » d'arbitre entre clubs est accepté. A défaut, le maître d'armes du club concerné sera sollicité pour arbitrer si besoin. En dernier lieu, une amende de 60 € (tarif de 4 arbitres en formation) sera facturée au club. Le non règlement de cette amende avant l'épreuve suivante entraînera malheureusement l'interdiction de participation des tireurs du club fautif à cette épreuve.

Sur chaque épreuve (CR, EDJ ou championnat) les directeurs techniques devront obligatoirement accepter et rémunérer :

- 1- Les arbitres convoqués par le CDE91
- 2- Les arbitres présents afin de faire respecter le quota club

COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DE L'ESSONNE

Les arbitres (diplômés ou en formation) ne rentrant pas dans ces critères ne seront acceptés sur place par le directoire technique qu'en cas de besoin pour le bon déroulement de l'épreuve, et après réunion délibératoire de celui-ci. Il leur est donc conseillé de se rapprocher de l'organisateur afin de connaître ses besoins éventuels avant de se présenter le jour même de la compétition.

Les arbitres en formation convoqués sur les épreuves par le CDE91 comptent pour les quotas club.

TEMPS DES MATCHS, MATERIEL ET TAILLE DE LAME OBLIGATOIRE

Catégorie	Lame	Poignée	Masque	Tenue	S/s cuirasse	Matches courts	Temps	Matches longs	Temps
M5	0	Droite	350 N	350 N	350 N	/	1 mn 30	/	/
M7-M9	0	Droite	350 N	350 N	350 N	3	2 mn	6	2x2 mn, 1 mn de pause
M11	0 ou 2	Droite	350 N	350 N	350 N	4	2 mn	8	2x2 mn, 1 mn de pause
M13	2	Libre	350 N	350 N	800N	4	3 mn	8	2x3 mn, 1 mn de pause
M15	5	Libre	350 N	350 N	800 N	5	3 mn	10	2x3 mn, 1 mn de pause
M17	5	Libre	350 N élec	350 N	800 N	5	3 mn	15	3x3 mn, 1 mn de pause
M20	5	Libre	350 N élec	350 N	800 N	5	3 mn	15	3x3 mn, 1 mn de pause
Seniors	5	Libre	350 N élec	350 N	800 N	5	3 mn	15	3x3 mn, 1 mn de pause
Vétéran	5	Libre	350 N élec	350 N	800 N	5	3 mn	10	2x3 mn, 1 mn de pause

3- CLASSEMENT DEPARTEMENTAL

4-A : Epreuves fleuret

Il est établi après chaque épreuve sélective, à savoir les EDJ, les challenges références et le championnat départemental individuel.

Les points marqués par les tireurs :

En CR et au chpt 91 individuel

→ Points = (nbre de tireurs + 1) – la place du tireur

→ Un bonus de 20 points est donné au 1^{er}, 15 points au 2^{ème} et 10 points au(x) 3^{ème(s)}

Lors de la participation de tireurs hors Essonne, il n'est procédé à aucun décalage lors de l'attribution des points de chaque tireur.

COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DE L'ESSONNE

En EDJ :

→ 20 points de participation / EDJ sur 2 EDJ max, bonus de 10 points si les 3 EDJ ont été effectués

Le classement final

Il sera établi en prenant compte les points d'EDJ, et les 4 meilleurs résultats sur les 5 compétitions (CR + Chpt 91 individuel)

4B- Epreuves épée

Il est établi après chaque épreuve sélective, à savoir les challenges références et le championnat départemental individuel

Les points marqués par les tireurs :

→ Points = (nbre de tireurs + 1) – la place du tireur

→ Un bonus de 20 points est donné au 1^{er}, 15 points au 2^{ème} et 10 points au(x) 3^{ème(s)}

Le classement final

Il sera établi en prenant compte les 4 meilleurs résultats sur les 5 compétitions (CR+Chpt 91 individuel)

4- ARBITRAGE DEPARTEMENTAL

LA PARTIE THEORIQUE

Afin d'entrer en formation d'arbitre départemental, il convient dans un premier temps d'être reçu en formation lors des Journées Nationales de l'Arbitrage. Chaque candidat devra être licencié FFE en Essonne et appartenir à la catégorie M13 2^{ème} année au 01 septembre 2021.

Les notes lors du QCM départemental (note sur 20)

Entre 15 et 20 : Reçu et QCM acquis

En dessous de 15 : Ajourné, doit repasser le QCM

Une fois le QCM acquis (ou en formation), le candidat a 2 ans afin de passer l'épreuve théorique, sans quoi, le repassage du QCM sera obligatoire.

LA PARTIE PRACTIQUE

Elle consiste à arbitrer les épreuves départementales et à participer à des stages de formation afin d'être conseillé et évalué, avant l'évaluation finale ayant lieu pendant les championnats départementaux.

CONDITIONS

FLEURET

Arbitrer

3 challenges références + 2 EDJ

1 journée de championnat de l'Essonne (passage de l'examen)

Participer à :

1 stage départemental M11-M13 du samedi

2 stages pré-EDJ (12h30-13h30) lors des samedis EDJ sur lesquels le candidat sera convoqué.



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DE L'ESSONNE

EPEE

Arbitrer

3 challenges références + 2 EDJ

1 journée de championnat de l'Essonne (passage de l'examen)

Participer à :

1 stage départemental M11-M13 du samedi

SABRE

Se rapprocher de la LEIFO

Les candidats ne remplissant pas ses conditions minimums ne seront en aucun cas acceptés pour le passage de l'épreuve pratique (sauf dérogation exceptionnelle accordée par l'ATD).

Un planning personnalisé des arbitres en formation sera établi.

Il conviendra à chaque candidat de confirmer sa présence en s'inscrivant sur l'extranet de la compétition concernée, ou le cas échéant, d'avertir de son absence (justifiée) le plus tôt possible par mail (atd.cde91@gmail.com) afin que le CDE91 puisse convoquer un remplaçant.

Rappel : Les arbitres convoqués sur les épreuves départementales seront toujours prioritaires pour officier, les autres étant laissés à la libre appréciation du directoire technique quant au besoin éventuel d'arbitres supplémentaires.

→ Le port du polo d'arbitre (fourni par le CDE) est obligatoire sur les épreuves. Tout arbitre ne respectant pas cette règle pourra se voir refuser d'officier par le directoire technique.

CONTENU DES SEANCES DE FORMATION

→ Stages pré-EDJ : Rappels théoriques sur QCM, échanges sur le rôle de l'arbitre

→ EDJ et CR : Mise en condition pratique en compétition, évaluation

DIPLOMES ET REMUNERATION

Afin d'être diplômé, la partie pratique et théorique doivent être validées dans les 2 saisons après le début de la formation.

La rémunération se fera sur les bases suivantes :

- Arbitre départemental en formation à disposition du directoire technique : 20 €
- Arbitre départemental en formation s'absentant pour tirer : 10 €
- Arbitre départemental diplômé : 30€
- Arbitre départemental s'absentant pour tirer : 15 €

5- STAGES DEPARTEMENTAUX

Masters et stages de détection du Samedi

Des stages seront organisés lors de regroupements. Ils seront destinés aux M11, M13 et M15 (H et D) au fleuret et à l'épée. Ces stages seront sur sélection ou participation libre selon le stage. Le classement de ligue servira de référence pour les M13 et M15 au fleuret, le calendrier départemental pour les M11

8 garçons et 8 filles seront sélectionné(e)s à chaque stage.

Stage : 13h30-15h Masters 15h30-17h30



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DE L'ESSONNE

Stage d'escrime artistique

Un stage tout niveau sera organisé à une date qui sera communiquée ultérieurement

6- RENCONTRES ADULTES LOISIRS

Des entraînements communs destinés aux adultes loisirs seront organisés chaque mois dans une salle d'armes essonnienne. Un calendrier trimestriel de ces entraînements sera distribué aux clubs.

La participation est gratuite, mais dans un souci d'organisation, les inscriptions devront être effectuées par mail auprès du club organisateur afin de s'assurer de la capacité de la salle hôte.

7- FORMATIONS GRATUITES

Diplômes à l'enseignement de l'escrime

Le CDE91 accompagne les candidats aux diplômes de l'enseignement (DEJEPS, BPJEPS, éducateur fédéral, moniteur fédéral).

Il appartient à chaque candidat de rentrer en contact avec l'ATD s'il souhaite recevoir un suivi personnalisé au sein du 91, en plus de sa formation initiale.

Professeurs des écoles, ETAPS, animateurs de centre

Afin de permettre aux acteurs de l'enseignement de pouvoir faire pratiquer l'escrime via les kits FFE prêté par le comité, le CDE91 forme chaque année des enseignants à la conduite de cycles d'escrime. L'occasion pour les clubs de promouvoir leur discipline en s'appuyant sur les acteurs du monde sportif en place localement. Pour tout renseignement ou inscription, vous pouvez rentrer en contact avec l'ATD.

Les formations n'auront lieu qu'en présence de 10 candidats minimum à chaque session dont la date sera programmée en fonction de la disponibilité des candidats.

8- MATERIEL

Le CDE91 possède et entretient à ce jour:

- 8 équipements adultes (vestes, sous cuirasses, bustiers (8), masques, fleurets secs, gants)
- 132 kits FFE
- 20 pistes électriques
- 16 sacoches arbitre (pesons, chrono, stylo, cartons, plaquette)

Ce matériel est mis à disposition des clubs sur simple demande auprès de l'ATD, et devra être retiré et rendu à la salle d'armes de Chilly-Mazarin, sauf dérogation accordée par celui-ci.

Le retrait et le retour du matériel devra obligatoirement se faire après une prise de rendez-vous auprès de l'ATD.




Un chèque de caution de 500€ sera demandé.

Toute casse ou dégradation du matériel sera facturée au club emprunteur.

COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DE L'ESSONNE

9- LA CHARTE DU CDE91

Toute participation aux activités du comité départemental est soumise à l'application de la charte éditée par celui-ci, et rappelée ci-dessous. Il est conseillé aux clubs de l'afficher au sein de leurs salles d'armes afin d'en informer leurs adhérents.

	<p>Votre enfant pratique l'escrime, et, lui comme vous, en êtes très heureux, voir même très enthousiastes. Cet état de fait est une bonne chose à condition que les adultes, qu'ils soient parents ou spectateurs, n'aient pas des comportements anti-sportifs sur le terrain et en dehors de celui-ci.</p> <p>Pour éviter de tels incidents, il est bon de se rappeler que la pratique d'un sport vise avant tout l'épanouissement et l'amusement de chaque enfant dans un esprit sportif et de respect. Cet aspect éducatif vaut entre autres sur et au bord des pistes. Les parents restent des modèles aux yeux de leurs enfants et c'est à eux qu'incombe le devoir de leur inculquer ces valeurs. En adhérant à cette charte, vous, parents, acceptez de respecter les comportements suivants sur toutes les épreuves.</p> <p>La participation de l'enfant à la compétition entraîne automatiquement l'acceptation de cette charte par les parents.</p>
	
<p>Respecter :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le règlement de la compétition dans laquelle est inscrit votre enfant (visible librement sur le site www.cde91.fr)- Les organisateurs bénévoles qui donnent de leur temps et de leurs compétences pour que le moment passé par votre enfant soit le plus agréable possible- Les choix et conseils de l'entraîneur, dont c'est le métier- Les décisions de l'arbitre	<p>ETRE PARENT D'ESCRIMEUR C'EST :</p> <p>Ne pas oublier :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'être un modèle pour l'enfant- Que l'erreur est humaine et qu'il n'y a que ceux qui ne s'engagent pas qui ne se trompent pas
	<p>Etre :</p> <ul style="list-style-type: none">- Ponctuel- Fair play, exemplaire, tolérant- Maître de soi en toutes circonstances- Contre toute forme de violence ou de tricherie- Le 1^{er} supporter de votre enfant ou du club sans pour autant dénigrer l'adversaire- Dans les tribunes et non sur le plateau de compétition 

10- RECOMPENSES DIVERSES

EDJ : Médaille à tous les participants

Championnat : Coupe aux 4 premiers en individuel et équipe, médailles de 5 à 8 en individuel

CR : Laissé libre aux clubs organisateurs

Classement départemental : 1 lame électrique aux 3 premiers si plus de 16 classé(e)s, au 2 premiers si entre 9 et 16 classé(e)s, et au 1^{er} si moins de 8 classé(e)s

Qualifiés aux championnats de France : 1500€ de budget en bons d'achat seront divisés entre les qualifiés en M15 (fête des jeunes) et M17 (N1 uniquement).

11- ESCRIME TOUR

Cette action de promotion gratuite pour les clubs a été mise en place durant l'été 2021. Le CDE fera le bilan afin de savoir si l'action est reconduite en 2022.

Fait à Mennecey le 10 Septembre 2021, pour servir et valoir ce que de droit.

Yann POULIN
ATD du CDE91